Liberté Égalité Fraternité
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble

commune de Murianette

ARRETE DU MAIRE DE MURIANETTE
42/2023

Arrêté de circulation

Objet : Création de branchement d'EU – D 523 – Rue Hector Berlioz

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre,

Le maire de la commune de MURIANETTE

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande en date du 28 novembre 2023 de la Société PETAVIT sise chez Sogelink TSA 70011 – Daridilly cedex (69134) en vue d'effectuer des travaux d'AEP, Montée du Champ de la Vigne à Murianette,
Vu l'arrêté de Grenoble Alpes Métropole autorisant ces travaux,

Le Maire de Murianette

ARRETE

ARTICLE 1 : La société PETAVIT est autorisée à effectuer ces travaux à partir du 18 décembre 2023, pour une durée de 30 jours, la durée des travaux est de 3 jours.

ARTICLE 2 : La circulation de tous les véhicules sera maintenue ; un empiètement sur chaussée est en effet autorisé pour le bon déroulement des travaux. La piste cyclable et le trottoir seront fermés à la circulation.
La vitesse sera limitée à 30km/heure. Le stationnement de tous véhicules sera interdit lors des travaux.
Le dépassement de tous véhicules sera également interdit.
Une signalisation sera installée à cet effet. Un passage pour les piétons sera matérialisé.

ARTICLE 3 : La société PETAVIT prendra toutes les dispositions et mesures de protection utiles et veillera aux droits des riverains. Elle implantera les panneaux de signalisation nécessaires conformément à la législation en vigueur, pendant l'intervention du personnel, de jour comme de nuit. La signalisation sera à la charge de la société PETAVIT.

ARTICLE 4 : L'entreprise PETAVIT devra exécuter sans interruption les travaux faisant l'objet de la présente autorisation, comprenant la remise en état parfaite des parties de chaussée occupée.

ARTICLE 5 : Le Maire et les Adjoints sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Murianette, le 29 novembre 2023
Le Maire, Cédric GARCIN.

DESTINATAIRES :
- Société PETAVIT
- Mesdames et Messieurs les Adjoints
- Police municipale de Domène
- Gendarmerie de Domène
- Grenoble Alpes Métropole

MAIRIE DE MURIANETTE 38420